

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente informe le Conseil qu'elle a été sollicitée par
l'Association des Parents d'Elèves « les Enfants Des Vérités » des écoles de
Lapalisse afin d'obtenir des lots à offrir pour la traditionnelle fête de l'école
élémentaire de Lapalisse.

Dans le cadre de la compétence construction, entretien et
fonctionnement des équipements de l'enseignement pré-élémentaire et
élémentaire d'intérêt communautaire, Madame la Présidente propose à
l'assemblée d'offrir 3 entrées gratuites à l'espace aquatique du PAYS DE
LAPALISSE (piscine de Lapalisse) à l'Association des Parents d'Elèves « les
enfants des vérités », à titre exceptionnel.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en
avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'offrir, à titre exceptionnel, 3 entrées gratuites à l'espace aquatique
du PAYS DE LAPALISSE (piscine de Lapalisse) à l'Association des Parents
d'Elèves « les Enfants Des Vérités » avec une date de validité allant jusqu'au
31 décembre 2026

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUL. 2026
Publié le : 16 JUL. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

La Présidente
S. CHERVIN

Pour copie conforme,
La Présidente
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »